



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ICHN

Question écrite n° 67633

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le devenir de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) en Côte-d'Or. En raison d'une redéfinition des zones défavorisées, près de 50 % de la zone risque d'être déclassée. Les enjeux sont considérables puisque c'est la principale partie des aides du deuxième pilier qui serait remise en cause. Il lui demande que les zones de montagne ne soient pas les seules concernées par cette indemnité et que les zones fragiles du département de Côte-d'Or ne soient pas oubliées.

Texte de la réponse

Les indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN), dans le dispositif actuel de la programmation 2000-2006, visent à soutenir les exploitants des zones de montagne, des autres zones défavorisées ainsi que des zones affectées de handicaps spécifiques. Cette mesure du règlement de développement rural européen est destinée à maintenir une communauté rurale viable tout en préservant l'espace naturel. La délimitation actuelle des zones défavorisées est fondée sur des critères physiques pour les zones de montagne et sur des critères physiques et économiques pour les autres zones. Dans tous les cas, ce soutien est réservé aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés d'exploitation. Dans une version préliminaire, le projet de règlement de développement rural pour la période 2007-2013 prévoyait de redéfinir les zones défavorisées en s'appuyant sur une délimitation fondée uniquement sur des critères physiques. Les premières simulations faites par les différents États membres ont montré que le choix de tels critères conduisait à d'importantes modifications par rapport au zonage actuel. Devant l'enjeu que représente cette révision du zonage et sa complexité, le conseil des ministres de l'agriculture a décidé de prolonger la réflexion sur les critères de délimitation des zones défavorisées jusqu'en 2010. Ainsi le zonage actuel sera maintenu pour les prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67633

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6168

Réponse publiée le : 13 septembre 2005, page 8529